



MINISTÈRE
DE LA CULTURE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Budget 2025 pour le ministère de la Culture

PROJET DE LOI DE FINANCES 2025
DOSSIER DE PRESSE

Paris — 10 octobre 2024

Sommaire

04 Introduction

05 Dans un contexte de dégradation des finances publiques, le budget du ministère est préservé

06 Le soutien du ministère en faveur de la création artistique sur tout le territoire est intégralement préservé

06 Spectacle vivant en région et festivals

06 Opérateurs nationaux de la création

06 « Mieux produire, Mieux diffuser »

06 Stratégie nationale des métiers d'art

06 Le budget du Patrimoine est en légère augmentation

06 Patrimoine en région

06 Patrimoine religieux

07 Opérateurs et services nationaux du patrimoine

08 Les priorités engagées par la Ministre de la Culture seront renforcées l'an prochain

08 Décloisonner la Culture et ses métiers

08 Préserver une éducation artistique et culturelle de qualité pour tous et à tous les âges

09 Faire évoluer le Pass Culture, pour une plus grande efficacité

09 Donner le goût du livre et de la lecture

10 Diversifier les profils de l'enseignement supérieur Culture

10 Soutenir l'emploi artistique et les artistes auteurs

10 Améliorer l'attractivité du ministère de la Culture

11 Le plan Culture et Ruralité, une promesse concrétisée pour les territoires les plus délaissés

12 Accompagner les acteurs et les secteurs culturels en pleine mutation

12 Presse et des médias

12 Musique, cinéma et industries créatives et culturelles

13 Audiovisuel public

13 Le rayonnement culturel français à l'international

Introduction

Alors que la maîtrise de nos comptes publics nécessite des efforts inédits, le budget du ministère de la Culture, avec 4,45 Md€ pour les crédits budgétaires et 4,03 Md€ pour l'audiovisuel public, **est stabilisé à son plus haut niveau historique.**

Ce budget s'inscrit dans la continuité de la trajectoire de hausse des crédits depuis 2017, avec une augmentation **de plus d'un milliard d'euros**, soit +30%. Il s'agit là d'une reconnaissance de la Nation chaque année, par le vote de ses représentants, de la place centrale de la Culture dans notre société.

Cette confiance nous oblige. Elle impose aussi, face aux réalités budgétaires, de faire des choix, en responsabilité, et de définir des priorités. Depuis son arrivée en janvier 2024, **la dynamique impulsée par la Ministre de la Culture** est claire : décroiser la Culture, dans tous les territoires et pour tous les publics, accompagner les mutations des secteurs culturels exposés aux bouleversements du numérique, poursuivre l'effort de transmission de notre patrimoine bâti et muséal aux générations présentes et futures.

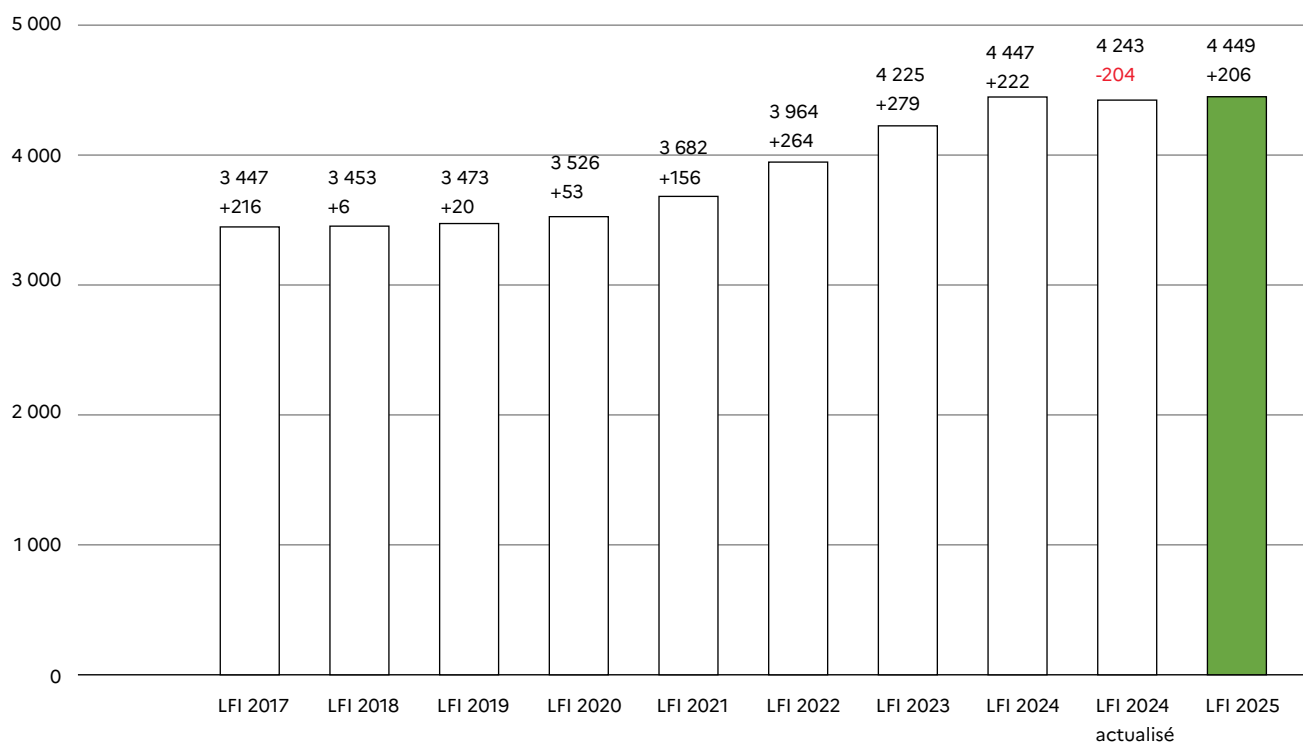
Sur ce dernier point, à la suite de la déclaration de politique générale du Premier ministre à l'Assemblée nationale le 1er octobre 2024, la Ministre de la Culture annoncera au cours des débats parlementaires un **plan exceptionnel de sauvegarde, d'entretien et de valorisation de notre patrimoine**, dans tous les villages comme dans les plus grandes villes.

Dans un contexte de dégradation des finances publiques, le budget du ministère est préservé

Le projet de loi de finances pour 2025 prévoit de doter le ministère de la Culture de **4 467,4 M€ en AE** et **4 448,6 M€ en CP**¹.

Ces crédits peuvent être mis en regard de la LFI 2024 actualisée (après prise en compte du décret d'annulation du 21 février 2024 à hauteur de 204 M€), soit **4 243 M€ en CP**, soit une hausse, après prise en compte de ces annulations, de 206 M€.

ÉVOLUTION 2017—2025 DES CRÉDITS DU MINISTÈRE DE LA CULTURE*



*€ courants, hors audiovisuel public et cotisations aux pensions civiles

1 —Hors audiovisuel public, hors T2 CAS Pension et hors taxes affectées

LE SOUTIEN DU MINISTÈRE EN FAVEUR DE LA CRÉATION ARTISTIQUE SUR TOUT LE TERRITOIRE EST INTÉGRALEMENT PRÉSERVÉ

Dans le prolongement des choix opérés par la Ministre de la Culture au moment des annulations de crédits de février 2024, les moyens des structures de création et de diffusion artistique en région seront intégralement préservés en 2025.

Spectacle vivant en région et festivals

Le ministère de la Culture **préserve intégralement sa capacité à soutenir les équipes artistiques, les labels et réseaux dans tous les territoires. Plus de 550 M€** seront ainsi consacrés en 2025 au secteur subventionné en régions. **La reconduction du « fonds festivals » en 2025**, qui sera une année de transition et d'évaluation de la politique des festivals mise en œuvre depuis 3 ans et qui bénéficiera, d'une enveloppe de **32 M€ de crédits**. Ce fonds festivals permet de soutenir près de 800 festivals par an.

Opérateurs nationaux de la création

Les moyens des opérateurs nationaux du spectacle vivant seront stabilisés, notamment les marges artistiques des établissements les plus fragilisés par la hausse de leurs coûts de fonctionnement liés à l'inflation.

Les grands chantiers d'investissement seront également maintenus : rénovation de la salle Jean Vilar à Chaillot, réfection des façades du centre national de la danse, relocalisation du CNAP à Pantin.

« Mieux produire, Mieux diffuser »

Le plan « Mieux produire, Mieux diffuser », qui accompagne la transformation du système de production et de diffusion du secteur, autour des valeurs de coopération, de partage, et de responsabilité écologique et sociétale des institutions culturelles, se poursuit. Près de **9 M€ de crédits déployés en 2024 par le ministère, qui ont permis de mobiliser 12,5 M€ de crédits du côté des collectivités territoriales partenaires au plan**. Ces crédits seront consolidés en 2025 pour accompagner la mise en œuvre des mesures de ce plan. La démarche de dialogue avec les collectivités dans le cadre des contrats de territoire pour la création artistique sera également renforcée.

Stratégie nationale des métiers d'art

La stratégie nationale des métiers d'art, qui vise à dynamiser et à structurer la filière des métiers d'art sera poursuivie en 2025 avec le projet de rapprochement du Mobilier National et de la Cité de la Céramique Sèvres-Limoges, qui affirmera le rôle central des manufactures dans la mise en œuvre de la stratégie, en complémentarité avec l'Institut des savoir-faire français (IS2F) et bénéficiera à cette fin de moyens nouveaux.

LE BUDGET DU PATRIMOINE EST EN LÉGÈRE AUGMENTATION

Avec 1,2 Md€ de budget en crédits de paiement (+7 M€ par rapport à la LFI 2024), le programme Patrimoines préserve sa capacité à entretenir et valoriser les monuments historiques en région, de soutenir une politique muséale et archivistique de qualité, et entreprendre des travaux de restauration d'ampleur sur des équipements vétustes.

Patrimoine en région

Les projets de restauration dans les territoires sont nombreux et diversifiés ; à titre d'exemple, seront menés ou poursuivis, en 2025 :

- la reconversion de l'ancienne abbaye-prison de Clairvaux, dans le Grand-Est (14,3 M€)
- un programme de restauration et de valorisation du château de Gaillon en Normandie, en lien avec les collectivités territoriales (4,3 M€)
- les travaux de la cathédrale Saint-Pierre-et-Saint-Paul de Nantes (6 M€), engagés à la suite de l'incendie survenu en juillet 2020

Patrimoine religieux

Plusieurs dispositifs et modalités de financement innovants ont été mis en place ces dernières années. Ces dispositifs, tels le **plan « sécurité cathédrales »** ou le « **Fonds incitatif pour le patrimoine** » (FIP), qui soutient le patrimoine protégé situé dans les petites communes à faibles ressources, seront poursuivis.

La collecte nationale assortie d'une mesure fiscale incitative visant à lever des dons pour financer la restauration et la conservation du **patrimoine religieux** continue avec l'annonce le 25 avril 2024 de la liste des 100 édifices bénéficiaires. Afin de dynamiser ce dispositif, il est envisagé d'étendre l'éligibilité de cette défiscalisation à d'autres collecteurs que la Fondation du Patrimoine.

Opérateurs et services nationaux du patrimoine

Dans le domaine des **archives**, le budget 2025 permet de poursuivre, dans le calendrier prévu, le schéma directeur immobilier parisien des Archives nationales et le projet interministériel d'extension du site des archives nationales de Pierrefitte-sur-Seine. Pour ce dernier, qui répond à la saturation prématurée des capacités de stockage, 17,7 M€ sont prévus pour 2025.

Le ministère poursuivra également sa contribution aux travaux de mise aux normes des parties communes du **Palais de la Cité** conduits par l'APIJ (opérateur immobilier du ministère de la justice), avec 4,9 M€ en 2025.

Le ministère continuera également de mener une politique d'investissement de **remise aux normes techniques et de sécurité** des sites culturels. L'un des projets les plus emblématiques est la rénovation du **Centre national d'art et de culture - Georges Pompidou**, qui n'avait fait l'objet d'aucune modernisation d'ampleur depuis son ouverture en 1977. Après 230 M€ d'engagements en 2024, 29 M€ seront inscrits en crédits de paiement pour 2025. Le Centre poursuivra son activité pendant la fermeture, avec notamment la mise en place d'un partenariat innovant avec le Grand Palais qui, lui, réouvrira au même moment.

Les priorités engagées par la Ministre de la Culture seront renforcées l'an prochain

1 — DÉCLOISONNER LA CULTURE ET SES MÉTIERS

Dans un contexte particulièrement tendu, 807,5 M€ de crédits seront consacrés à la démocratisation culturelle, avec notamment une refonte du Pass Culture pour en améliorer l'efficacité et le renforcement de l'éducation artistique et culturelle en temps scolaire.

Préserver une éducation artistique et culturelle de qualité pour tous et à tous les âges

L'éducation artistique et culturelle joue un rôle fondamental dans la construction de la vie culturelle des enfants, que ce soit pendant le temps scolaire et hors du temps scolaire. Grâce au développement de l'éducation artistique et culturelle, tous les enfants et adolescents, quelle que soit leur situation, peuvent bénéficier d'offres de qualité sur tous leurs temps de vie, et ceci dès la naissance.

S'appuyant sur son réseau de DRAC et en lien étroit avec les rectorats et les collectivités territoriales, le ministère porte ainsi une **politique ambitieuse pour favoriser la rencontre avec les artistes et les œuvres** mais aussi la pratique artistique et la connaissance de l'histoire des arts. Cela passe par des sorties au musées, au spectacle, mais aussi par des ateliers et des résidences d'artistes, telle la résidence « création en cours » ouverte aux jeunes de CM1/CM2 par les Ateliers Médicis à Clichy.

En 2025, 5M€ de mesures nouvelles seront octroyés aux dispositifs d'éducation artistique et culturelle pendant le temps scolaire, pour

renforcer les dispositifs en faveur des plus jeunes, notamment les résidences, tout particulièrement dans les zones rurales et les quartiers politique de la ville.

- **Démos (3,4 M€)**
Ce dispositif d'éducation musicale et orchestrale à vocation sociale, porté par la Philharmonie de Paris favorise l'accès à la musique classique par la pratique instrumentale en orchestre.
- **Orchestre à l'école (715 K€)**
Ce dispositif porté par l'association du même nom et déployé dans plus de 1500 établissements encourage la réussite scolaire via le développement de pratiques musicales collectives innovantes.
- **« Création en cours » (3,7 M€)**
Piloté par les Ateliers Médicis à Clichy-Montfermeil, ce dispositif de portée nationale permet à 150 artistes de s'installer chaque année en résidence dans les écoles les plus éloignées des lieux culturels.

L'éducation aux médias et à l'information sur tous les temps de vie des jeunes (3 M€)

Le ministère soutient des réseaux professionnels (journalistes, acteurs du numérique, de l'éducation populaire, bibliothèques) pour déployer des outils, ressources, projets permettant à tous, en priorité aux plus jeunes, de se repérer dans les écosystèmes de plus en plus complexes de fabrique et de circulation de l'information, qu'il s'agisse de travailler avec des jeunes sur le temps scolaire, avec par exemple le **dispositif « Parcours Médias » de l'Association pour l'éducation**

aux médias (APEM) (25 000€) à destination des élèves de 3èmes en stage de découverte dans les entreprises de presse, sur le temps périscolaire comme avec le **programme Educonum de la fédération Léo Lagrange (30 000€)**, ou de mobiliser les jeunes de la **protection judiciaire de la jeunesse, avec le projet Renvoyé spécial de la Maison des Journalistes (20 000€)**.

- **Les résidences territoriales artistiques et culturelles en milieu scolaire (en moyenne 8 600 € par résidence)**

Portées au plus près des territoires par les DRAC, notamment en Ile-de-France, ces résidences d'artistes inscrites dans le temps long permettent de soutenir la démarche artistique personnelle et innovante d'un artiste ou d'un collectif, en ouvrant un espace de recherche, de création et de transmission au sein d'un établissement scolaire. Véritables laboratoires d'éducation artistique et culturelles, elles se construisent en partenariat étroit avec les équipes pédagogiques des établissements scolaires, au bénéfice de tous les élèves.

- **Les conventions territoriales pour l'EAC (CTEAC), un partenariat Etat / collectivités (13,6 M€)**

Les CTEAC permettent aux services de l'Etat et aux collectivités de coconstruire une stratégie territoriale pour l'EAC en mutualisant des moyens et en fixant des objectifs pluriannuels, dans lesquels viennent s'inscrire une diversité d'actions rendues possibles par la création de réseaux d'acteurs à l'échelle du territoire. Tournée vers l'enfance et la jeunesse, ces conventions permettent un rayonnement beaucoup plus large au bénéfice des habitants du territoire, comme en Porte de Dromardèche (Auvergne-Rhône Alpes) où plus de 64 000 habitants de tous âges ont pu bénéficier des actions déployées pendant 7 ans.

Faire évoluer le Pass Culture, pour une plus grande efficacité

Le Pass Culture, dispositif innovant dédié à la jeunesse, fait l'objet d'un travail important de refonte, pour en faire un véritable outil de démocratisation culturelle et de diversification des pratiques culturelles.

Avec 3,4 millions de jeunes qui ont bénéficié depuis deux ans du Pass Culture, et désormais **84% des jeunes de 18 ans** inscrits, le volet quantitatif du projet est un succès. **Il s'agira maintenant**, en développant notamment la médiation et l'éditorialisation de l'offre, **de mieux accompagner les jeunes dans l'approfondissement et la diversification de leurs pratiques et d'aller chercher les publics qui demeurent éloignés de l'offre culturelle**.

Un travail est en cours pour améliorer le dispositif, afin qu'il devienne une plateforme plus efficace de découvertes et d'épanouissement culturel pour les jeunes.

Donner le goût du livre et de la lecture

Les 15 500 bibliothèques et médiathèques constituent le premier réseau culturel en France, dans les villes et les villages, en ruralité comme dans les quartiers urbains. Le succès de l'organisation des premières journées annuelles dédiées aux médiathèques et aux bibliothèques « biblis en folie » a été le signe de l'engagement de la Ministre dans ce domaine. Pour beaucoup, ces équipements constituent un lieu de proximité pour développer le goût du livre et de la lecture. L'effort en faveur d'une extension des horaires d'ouverture des bibliothèques sera poursuivi, ainsi que le développement de nouveaux contrats départementaux de lecture.

En 2025, le ministère conforte son soutien aux **trois opérateurs du livre et de la lecture** :

- la Bibliothèque nationale de France (BnF) voit ses moyens renforcés (+ 4,7 M€) ;
- la Bibliothèque publique d'information (Bpi) s'installera à partir de l'an prochain sur un site provisoire à Paris, durant la fermeture du Centre national d'art et de culture Georges Pompidou (CNAC-GP) entre 2025 et 2030 ;
- le Centre national du livre (CNL) poursuivra ses interventions économiques en faveur du secteur du livre, par la redistribution de près de 20 M€ sous forme de prêts ou de subventions dans le cadre de ses missions statutaires, c'est-à-dire encourager la création et la

diffusion dans une perspective de diversité et de qualité. Le CNL poursuivra ainsi son appui au réseau des libraires indépendants, ainsi que l'ouverture de nouvelles librairies au plus près des populations.

Le Ministère poursuivra également le financement des dispositifs permettant de favoriser la lecture chez les jeunes, du premier âge à l'adolescence : dispositifs « premières pages » ; « lecture loisirs » ; « jeunes en librairies ».

Diversifier les profils de l'enseignement supérieur Culture

Après de très fortes augmentations de crédits au cours de trois dernières années (+17% entre 2022 et 2024), l'effort de l'Etat est conforté à 308 M€ en 2025. Ces crédits permettront d'engager **la mise en œuvre du plan d'actions de la stratégie ministérielle pour l'enseignement supérieur.**

Centrée sur le parcours des étudiants, avant, pendant et à la sortie de leur cursus, cette stratégie fixe les orientations prioritaires d'une évolution en faveur de l'égalité des chances, de la diversification des étudiants, de la professionnalisation des jeunes diplômés, de l'internationalisation et de la territorialisation des compétences métiers.

Dans ce cadre, le ministère s'est engagé à **renforcer la place de l'apprentissage** et des dispositifs d'accompagnement à l'accès à nos écoles supérieures Culture, tout en œuvrant en faveur de l'égalité et de la diversification pour un accès au plus grand nombre à nos formations et nos métiers.

Une attention particulière sera également portée à la vie étudiante et à la lutte contre les violences sexistes et sexuelles, le harcèlement et les discriminations.

Soutenir l'emploi artistique et les artistes auteurs

Le budget de soutien à l'emploi artistique et aux artistes auteurs est stabilisé à 72 M€, consacrés notamment au financement du **FONPEPS** qui favorise les embauches à durée indéterminée et l'allongement des contrats des artistes et techniciens du spectacle vivant et enregistré.

Améliorer l'attractivité du ministère de la Culture

Conformément aux annonces de la Ministre en début d'année, les crédits de rémunération accordés vont permettre d'assurer la modernisation du cadre de gestion des agents contractuels et mettre progressivement fin aux écarts de rémunération, à compétence égale, avec les personnels titulaires du ministère de la Culture.

Par ailleurs, les emplois du ministère sont stabilisés sur le périmètre ministériel.

2 —LE PLAN CULTURE ET RURALITÉ, UNE PROMESSE CONCRÉTISÉE POUR LES TERRITOIRES LES PLUS DÉLAISSÉS

Le plan Culture et Ruralité a été annoncé par la Ministre le 11 juillet dernier. La mise en œuvre de près de la moitié des 23 mesures sera engagée avant la fin de l'année 2024 avec, à titre d'exemple, le financement de projets artistiques dans le cadre du dispositif « **villages en fête** », le **lancement d'un grand programme d'artothèques** - dont certaines seront mobiles - dans les zones rurales, ou encore le **développement de résidences de territoires** avec une immersion des artistes qui, dans des tiers-lieux, des exploitations agricoles, des entreprises, des EHPAD, etc. vont partager la vie des habitants avec un temps pour des pratiques partagées et un temps pour la création.

En 2025, la mise en œuvre des mesures sera prolongée et amplifiée avec, par exemple, la mise en œuvre de projets en ruralité par les opérateurs nationaux du ministère de la culture ou le développement de scènes culturelles de proximité en lien avec les MJC, dans le cadre du nouveau partenariat instauré par la ministre en 2024 avec les fédérations d'éducation populaire. Au total, et comme l'avait annoncé la ministre cet été, le plan ruralité bénéficiera de 34,5M€ de crédits entre la fin 2024 et l'année 2025.

Quelques actions phares du plan Culture et ruralité, dans le domaine du livre et de la lecture :

- renforcer l'**ingénierie culturelle et les ressources mutualisées** apportées par les bibliothèques départementales aux médiathèques implantées en ruralité et dans les petites villes, afin que ces dernières proposent une offre de services diversifiée et de qualité ;
- donner un nouvel élan en faveur **des librairies pour les territoires ruraux**, en soutenant, avec les collectivités, le tissu des entreprises implantées dans des zones rurales mais aussi en favorisant les propositions itinérantes ; une attention particulière sera par ailleurs portée à la participation des publics en ruralité aux programmes nationaux tels que Jeunes en librairie ;

- poursuivre la dynamique de l'extension des horaires d'ouverture dans les **bibliothèques** (soir et dimanche), soutenir les collectivités d'Outre-mer pour qu'elles puissent faire vivre la lecture publique dans leurs territoires et consolider les actions dédiées à la lecture des jeunes, des tout-petits aux adolescents.

Dans le domaine de la création artistique :

- Un soutien renforcé en 2025 aux **festivals qui développent des actions culturelles structurantes dans les zones rurales**, en dehors des périodes festivières ou dans d'autres lieux, dans le cadre du plan ruralité ;
- Un renforcement de la participation du ministère aux fonds gérés par le **GIP Cafés-cultures**, et notamment son second fonds nouvellement créé et destiné au secteur de l'emploi artistique occasionnel qui bénéficie en majorité aux territoires ruraux et le fonds « cafés, hôtels et restaurants » avec un **renforcement des actions en ruralité** ;
- **Le déploiement d'un programme d'artothèques** afin de renforcer un accès direct des habitants en zones rurales à l'art contemporain ainsi que pour les mairies, bibliothèques ou écoles. Cette mesure s'appuiera sur un enrichissement des collections proposées en prêt.

Dans le domaine du cinéma :

- **Un grand plan de 5M€ en faveur de la diffusion des films sur tout le territoire, pour le plus large public possible**, grâce au soutien aux festivals locaux, aux circuits itinérants qui sillonnent les zones rurales, à la médiation ;
- **Le deuxième volet de ce plan, d'une ampleur équivalente** et qui ciblera plus particulièrement les cinémathèques sur tout le territoire et les investissements des salles de cinéma sera annoncé à Lyon le 19 octobre.

3 — ACCOMPAGNER LES ACTEURS ET LES SECTEURS CULTURELS EN PLEINE MUTATION

Omniprésence du numérique et des écrans dans nos vies, bouleversements induits par l'intelligence artificielle, concurrence des plateformes internationales, évolution des pratiques culturelles des Français et en particulier des jeunes après la crise sanitaire... la Culture fait face à de multiples défis. Les politiques culturelles accompagnent la transition numérique des secteurs tout en incitant à la rencontre physique entre le public et les artistes et les œuvres, en France et à l'international.

Presse et des médias

Les états généraux de l'information, dont les travaux ont été restitués le 12 septembre 2024, **invitent à déployer une politique ambitieuse de sauvegarde de l'espace public** à l'heure des réseaux et de l'intelligence artificielle, notamment en venant au soutien de la presse compte tenu de son rôle primordial dans l'information des citoyens et dans la diffusion des courants de pensée et d'opinions.

Pleinement conscient de l'importance de ces enjeux, le soutien que l'Etat apporte au secteur se maintient à un haut niveau : les crédits qui lui sont alloués, atteignent 365,7 M€.

Cette dotation permet de préserver les crédits alloués aux **aides au pluralisme** (26 M€) ainsi que ceux du **Fonds de soutien aux médias d'information sociale de proximité**, au service d'une information fiable, de qualité, pluraliste et au plus près des citoyens.

Elle préserve aussi le soutien de **l'accès à la presse sur l'ensemble du territoire et dans de bonnes conditions**, à travers les **aides au transport et à la diffusion**. Celles-ci assurent le maintien d'un réseau efficace notamment via l'aide à la distribution (27,9 M€), l'aide à la modernisation des diffuseurs de presse (6 M€) et l'aide à l'exemplaire posté et porté au soutien de la distribution aux abonnés : cette dernière sera dotée en 2025 de 65,5 M€ pour l'aide aux titres de presse posté (- 2,7 M€ par rapport à 2024) et de 35,2 M€ pour l'aide aux titres de presse portés (+ 2,5 M€ par rapport à 2024) pour inciter les entreprises de presse à privilégier le portage.

Elle vise également à soutenir la **transformation et l'investissement** de la filière afin de **répondre aux nouveaux défis** de la transition numérique et écologique et de **l'accompagner face aux difficultés structurelles** notamment en matière de distribution au numéro, dans le contexte de l'attrition des volumes diffusés. Ainsi, l'enveloppe du fonds stratégique pour le développement de la presse (FSDP) est stable en 2025 (16,3 M€).

Elle permet enfin de confirmer la trajectoire de dotations publiques annexée au contrat d'objectifs et de moyens 2024-2028 de **l'Agence France Presse** avec 143 M€ de crédits en 2025 (+ 1,3 M€). Comptant parmi les trois grandes agences de presse mondiales, **l'AFP** représente à la fois un vecteur du rayonnement international de la France et un rempart contre la désinformation ; son indépendance et son expertise reconnues sont le gage d'une information certifiée et de qualité.

Musique, cinéma et industries créatives et culturelles

Musique

Dans le champ de la musique, l'année 2024 a été celle du parachèvement du schéma de financement du Centre national de la musique (CNM), avec l'introduction d'une taxe sur le streaming musical qui constitue le pendant, pour la musique enregistrée, de la taxe sur les billetteries de spectacle vivant de musique et de variétés. La progression de ces deux taxes affectées doit permettre d'accompagner la dynamique du secteur, dont les chiffres encourageants masquent des réalités très contrastées, tant dans le live que dans la musique enregistrée. En s'appuyant sur ces ressources, l'établissement devra tenir compte d'une légère diminution de sa dotation budgétaire (1,3 M€) pour déployer un schéma d'intervention refondu au terme d'une vaste concertation et conforme aux axes stratégiques de son premier COP, conclu en juin dernier pour la période 2024-2028.

Cinéma

En 2025, le centre national du cinéma et de l'image animée prévoit un budget stable par rapport à 2024, autour de 780 M€ de ressources, dont 20% issues des plateformes internationales. Ce budget ambitieux est cohérent au regard de la diversité des missions dont le CNC a la charge :

production de fictions pour le cinéma mais aussi de films d'animation, de documentaires, de séries ; soutien aux salles de cinéma, aux festivals et à la conservation et à la diffusion du patrimoine cinématographique. Il est complété, pour ce qui concerne le développement et la modernisation des capacités de production de la filière – c'est-à-dire des studios et des écoles de formation – par le programme « La Grande fabrique de l'image » de France 2030, soit 300 M€, piloté par le CNC, la CDC et le SGPI, qui concerne 68 projets au total. En complément de l'action du CNC, la vitalité du secteur du cinéma et de l'audiovisuel en France repose également sur des crédits d'impôt en faveur de la production (cinéma, audiovisuel, jeu vidéo, international), qui permettent à la fois d'attirer les tournages étrangers (Emily in Paris, Franklin, The Serpent Queen, etc.) et de maintenir sur le sol français les tournages nationaux, avec, en moyenne, un euro de dépense fiscale associé aux crédits d'impôt cinéma et audiovisuel contribuant à localiser 6 à 7€ de dépenses en France, dont 2.1 € à 2.9 € de recettes sociales et fiscales.

Industries créatives et culturelles

Plus largement, **les politiques en faveur des industries culturelles** s'appliquent à soutenir la diversité et le renouvellement de la création dans un contexte fortement marqué par les mutations numériques et leur impact sur la création de valeur et son partage. Le ministère de la Culture est engagé dans le renforcement de la **découvrabilité en ligne des contenus culturels numériques francophones (1,8 M€)**, et dans le soutien à l'**entrepreneuriat culturel (1 M€)**.

A travers le volet Culture du **plan France 2030** qui bénéficie d'un financement spécifique, hors budget de la mission « Médias, livre et industries culturelles », le ministère pilote en lien avec ses partenaires (SGPI et opérateurs) un vaste plan de transformation et de développement des industries culturelles face aux grandes ruptures technologiques, mutations d'usages et opportunités de développement à venir.

Audiovisuel public

En dépit du contexte contraint des finances publiques, les crédits inscrits au projet de loi de finances pour 2025 au bénéfice des organismes de l'audiovisuel public **sont stabilisés à 4,03 Md€**.

Ce niveau de soutien correspond à **une croissance de 1% des dotations allouées aux entreprises en 2024** auxquelles s'ajoute **une enveloppe de 30 M€** destinée à soutenir la mise en œuvre de projets de transformation prioritaires. Cette stabilité, qui suppose des efforts de maîtrise des dépenses pour le secteur, **doit cependant lui permettre de poursuivre ses missions de service public**, plus que jamais essentielles dans un environnement bouleversé.

En parallèle de l'examen du PLF, dont la version initiale prévoit que les crédits alloués au secteur public sont tirés du budget général de l'Etat, **la réforme des modalités de financement de l'audiovisuel public** constitue une priorité et doit être menée à son terme afin d'en assurer la pérennité et la prévisibilité. Le Parlement sera prochainement appelé à se prononcer sur la question. Le PLF tirera les conséquences d'une éventuelle modification du cadre en vigueur par les assemblées.

Plus largement, la réforme du financement du secteur demeure **indissociable de la réflexion sur l'évolution de sa gouvernance** que le ministère de la Culture va poursuivre en consultant largement les parties prenantes.

Le rayonnement culturel français à l'international

En 2025, le ministère de la Culture poursuit **la mise en œuvre de l'agenda transformationnel pour l'Afrique** qui se traduit par le renforcement de l'offre muséale sur le continent (mobilisation de l'expertise publique française dans le cadre des grands chantiers patrimoniaux financés par la France au Bénin, en Ethiopie, en Côte d'Ivoire, etc.), la création d'un fonds de soutien à la circulation des expositions en Afrique, des actions de formation et d'échanges entre professionnels avec plusieurs établissements mobilisés comme l'Institut national du patrimoine (INP), et la création en 2024 de la MansA, maison des mondes africains, lieu de rencontres et de création entre les deux continents.

Dans la perspective de la restitution de restes humains et d'objets africains emblématiques à leur pays d'origine, le ministère a mis en place avec ses établissements muséaux plusieurs

dispositifs de recherche de provenance (fonds franco-allemand dédié à la recherche de provenance des objets culturels d'Afrique sub-saharienne créé en 2024 et doté de 300 K€ en 2025).

Le soutien à l'internationalisation des créateurs français et à la diffusion de la création artistique française se traduit par un ajustement des principaux dispositifs de soutien à la diffusion internationale (Appels à projets de l'Institut français « IF Export » et « IF Incontournable ») pour une stratégie de projection à l'étranger plus durable et mieux structurée ; par une attention particulière portée à la présence des créateurs français dans les grandes manifestations internationales ainsi qu'à l'accompagnement de l'artiste (cf. plan « Mieux produire, mieux diffuser »), ainsi que par un soutien à l'export des industries culturelles et créatives (ICC), via la définition de stratégies trans-sectorielles pour une cohérence globale et une meilleure lisibilité des actions.

Les mobilités internationales et l'accueil des artistes et professionnels de la culture en situation d'exil ou de danger constituent des priorités avec notamment l'accueil de professionnels étrangers de la culture dans le cadre du programme Courants du monde, le programme « Caméra Libre » du CNC et le développement des réseaux d'acteurs.

Par ailleurs, dans le contexte de multiplication des crises internationales (Syrie, Birmanie, Afghanistan, Ukraine, Russie, Gaza, etc.), le ministère de la Culture continuera de se mobiliser afin de soutenir l'accueil des artistes et professionnels de la culture et des médias en situation d'exil ou de danger (Atelier des artistes en exil, Cité internationale des arts de Paris, Maison des journalistes, Association des centres culturels de rencontres, programme PAUSE, Fonds européen de solidarité pour les films ukrainiens opéré par le CNC).

Enfin, la saison France-Brésil 2025, opérée par l'Institut français, permettra de renforcer l'implication des populations afro-descendantes dans la relation franco-brésilienne.

RÉCAPITULATIF DE L'ÉVOLUTION DES DÉPENSES DU MINISTÈRE DE LA CULTURE POUR LE PROJET DE LOI DE FINANCES 2025

M€	LFI 2024		PLF 2025		Evolution p/r 2024		
Mission—programme	AE	CP	AE	CP	AE	CP	CP
Mission Culture	4 188	3 905	3 934	3 919	- 255	14	0,4%
Programme 131Création	1 033	1 043	1 066	1 041	33	-1	-0,1%
Programme 175 Patrimoine	1 479	1 194	1 138	1 201	-341	7	0,6%
Programme 361 Transmission des savoirs et démocratisation de la culture	830	824	858	807	28	-17	-2,1%
Programme 224 Soutien aux politiques du ministère de la Culture	846	844	871	869	25	25	3,0%
dont P224 hors titre 2	112	110	115	113	2	2	2,1%
dont P224 titre 2 (dépenses de personnels)	734	734	757	757	23	23	3,1%
Personnels HCAS	540	540	562	562	23	23	4%
Personnels CAS	194	194	194	194	0	0	0%
Mission Médias, livre et industries culturelles (MLIC)	742	736	728	724	-14	-12	-1,7%
Programme 180 Presse et médias	378	377	367	366	-11	-11	-2,9%
Programme 334 Livre et industries culturelles	364	359	361	358	-3	-1	-0,4%
TOTAL MC	4 930	4 641	4 662	4 643	-268	2	0,04%
TOTAL MC (HORS CAS)	4 736	4 447	4 467	4 449	-268	2	0,04%
Mission Audiovisuel public	4 027	4 027	4 029	4 029	2	2	0,1%
Programme 841—France TV	2 523	2 523	2 549	2 549	26	26	0,1%
Programme 842—Arte France	295	295	298	298	3	3	1,0%
Programme 843—Radio France	653	653	660	660	7	7	1,0%
Programme 844—France Média Monde	299	299	303	303	4	4	1,1%
Programme 845—Institut national de l'audiovisuel	104	104	105	105	1	1	1,2%
Programme 847—TV5 Monde	83	83	84	84	1	1	1,1%
Programme 848—Programme de transformation	69	69	30	30	39	39	-56,5%
GRAND TOTAL MINISTÈRE DE LA CULTURE — Y/C AVP	8 957	8 668	8 691	8 672	-266	4	0,05%
GRAND TOTAL MINISTÈRE DE LA CULTURE — Y/C AVP ET HORS CAS	8 763	8 474	8 497	8 478	-266	4	0,05%

